Le livre numérique québécois en bibliothèque: libérez le trésor

Une des sphères les plus touchées par Internet depuis son avènement est celle des œuvres culturelles, en particulier la musique, les films et les livres. Dans cet article, nous établirons un parallèle entre l'évolution de l'accès aux contenus musicaux et cinématographiques et l'accès du livre numérique dans le monde. Nous examinerons ensuite le modèle offert aux bibliothèques par les éditeurs québécois. Nous terminerons en nous questionnant sur l'efficacité et la pérennité de ce modèle.

L'accès aux films et à la musique

Pendant les années 1990, le Web servait surtout à rechercher des œuvres sur support physique dans les catalogues de bibliothèques et sur les sites de détaillants en ligne. Au tournant des années 2000, l'élargissement des bandes passantes a permis la dématérialisation des contenus. Le partage illégal de pièces musicales et de films est alors apparu avec des logiciels comme Napster dans sa mouture originale (1999-2001) ou eMule (2002-), et des protocoles comme BitTorrent (2002-). La réponse de l'industrie est arrivée assez rapidement avec la transformation forcée de Napster en site légal (2001) et surtout le lancement du iTunes Store d'Apple (2003). Depuis environ 2010, le téléchargement a commencé à céder sa place à la lecture en continu (le « streaming »), avec Spotify, Deezer, Netflix et évidemment YouTube. Plus récemment, des gros joueurs comme Google et Apple ont rejoint la partie. Contrairement à leurs prédécesseurs, ces services n'ont pas pour but premier le transfert définitif de fichiers sur un appareil. Ils donnent plutôt accès à d'immenses collections, dans certains cas au prix d'un abonnement relativement peu coûteux. Pour l'instant, ce modèle ne rapporte pas autant aux créateurs que la traditionnelle vente de CD ou de DVD, mais il rapporte quand même plus que le téléchargement illégal. En fait, ceux qui perdent le plus dans cette évolution sont les producteurs, les distributeurs et les commerces de détail, dont une part importante des revenus est assurée par la vente du support matériel des œuvres.

En résumé, la consommation de musique et de films est passée de la propriété sur support physique à la propriété – légale ou non – de fichiers informatiques, puis à l'accès à du contenu infonuagique (« cloud »). Résultat : même si la taille de leur bibliothèque (physique ou numérique) est maintenant pour ainsi dire nulle, le mélomane et le cinéphile d'aujourd'hui n'ont jamais été autant submergés de contenu.

Il est important de noter que ce ne sont pas les créateurs ou les producteurs d'œuvres qui décident des

formats et des canaux de distribution qui deviendront populaires. C'est plutôt le consommateur qui choisit d'adopter ou non une technologie émergente. Oui, il existe des exceptions : des artistes comme les Beatles, Thom Yorke de Radiohead ou Metallica peuvent encore se permettre de décider où leur musique est disponible. Mais tout le monde n'a pas la chance d'être un géant pré-Internet et d'avoir des fans prêts à le suivre jusqu'en Antarctique pour l'écouter. Cela dit, il y a fort à parier que la récente décision d'Apple d'offrir le catalogue d'iTunes en lecture continue viendra à bout des derniers résistants.

Dans ce contexte, la place des disquaires, clubs vidéo et bibliothèques dans les habitudes des utilisateurs s'est vue réduite comme peau de chagrin. Les magasins de disques et les clubs vidéo ferment, et avouons-le, les bibliothèques ont tout simplement raté ce train-là. En milieu universitaire, l'expérience a d'ailleurs démontré que des collections de vidéos comme Campus (ONF) ou Curio.ca (Radio-Canada) connaissent rarement un succès retentissant malgré la qualité de leur contenu. Bref, les consommateurs de musique et de films ont appris à se passer des intermédiaires traditionnels. Pourquoi? Probablement parce que ces intermédiaires sont demeurés ce qu'ils étaient – traditionnels – au lieu de s'adapter à une nouvelle réalité.

L'accès au livre numérique dans le monde

Le livre suit le même chemin que la musique et les films. La mutation est plus lente parce que le livre « objet de papier » fait partie de notre vie depuis plusieurs siècles. Mais elle n'en est pas moins inévitable. Depuis un moment, le livre numérique fait partie du quotidien de plusieurs. Il est encore consulté sur les liseuses dédiées, mais l'est de plus en plus depuis les diverses tablettes et téléphones intelligents. Mieux encore : il est maintenant possible de lire un même livre sur plusieurs appareils et de synchroniser le tout. La vente au particulier de livres numériques est bien implantée et offre de plus en plus de titres. L'accès par abonnement apparaît lentement, avec par exemple le Kindle Unlimited d'Amazon, qui, bien que perfectible, constitue une avancée intéressante. Un réseau parallèle existe également. Même s'il est moins connu du public et passablement mouvant (comme le sont la plupart des formes de partage illégal), ce réseau offre une extraordinaire quantité de titres dans une surprenante diversité – et cela inclut de récents ouvrages québécois en français.

Les formes d'accès au livre numérique en bibliothèque sont multiples. Par exemple, dans le monde anglo-saxon académique, l'accès à la littérature est principalement offert par des éditeurs (Springer,

Elsevier, etc.) et des agglomérateurs (EBSCO, ProQuest, etc.). La plupart des éditeurs ne limitent pas l'accès à leur contenu : une fois un titre électronique acheté par la bibliothèque (pour un prix équivalent ou légèrement supérieur à celui de l'imprimé), tous les abonnés peuvent le consulter en ligne (en format HTML ou autre) et le télécharger en même temps en format PDF libre de restrictions. L'achat d'un titre est définitif. Pour les plus gros éditeurs, l'accès perpétuel est garanti par des services de préservation tels Portico ou LOCKSS.

De leur côté, les agglomérateurs proposent différentes formules. Le nombre d'accès simultanés varie (un, trois, illimité, etc.), mais le prix d'un titre n'est jamais substantiellement supérieur à celui de sa version imprimée. Une même plateforme offre habituellement plusieurs modalités d'accès : lecture en ligne (en HTML, Flash, etc.), téléchargement complet ou partiel (en PDF libre de restrictions ou protégé) et impression. Certains fournisseurs de ce type exigent des frais d'accès annuels, mais pas tous. Même si les agglomérateurs ne garantissent pas l'accès perpétuel, ils comblent cette lacune avec leur plus grande offre de méthodes d'acquisition (prêt à durée variable, acquisition initiée par l'usager, abonnement, etc.).

L'accès au livre numérique au Québec

Bien que le contenu de plusieurs éditeurs québécois soit disponible en version électronique dans les principales librairies en ligne, le choix des bibliothèques est beaucoup plus limité. Mis à part quelques éditeurs offrant leurs publications chez de grands agglomérateurs, la plupart des maisons d'édition n'offrent leur catalogue que sur PRETNUMERIQUE.CA.

Là où le bât blesse, c'est que les modalités d'acquisition et de prêt de cette plateforme sont archaïques, complexes et inutilement limitatives (voir encadré sur les DRM). L'évidence est de constater qu'on tente de reproduire l'électronique le modèle de l'imprimé qui était en usage jusqu'à la fin du XXe siècle alors que le reste du monde est passé à autre chose. Si PRETNUMERIQUE.CA fonctionne relativement bien en ce moment, c'est parce que sa clientèle est majoritairement constituée d'usagers de bibliothèques publiques habitués attendre pour emprunter un livre pour une durée limitée. Mais en plus de ne constituer qu'une partie de la population, cette catégorie d'usagers sera graduellement remplacée par une génération de lecteurs qui savent que les

DRM: comment décourager un lecteur de consulter un livre et une bibliothèque de l'acquérir

Les DRM (*Digital Rights Management*, en français *Gestion numérique* des droits ou GND) visent à contrôler l'utilisation d'un livre numérique par des limitations technologiques. Bien que leur objectif soit louable, leur application engendre plusieurs irritants :

- L'utilisation d'un format propriétaire, qui oblige l'usager à se créer un compte chez une tierce partie et à installer un logiciel pour consulter les ouvrages. Ce format réduit également l'interopérabilité du livre numérique.
- 2. La limite du nombre de prêts simultanés, qui force l'usager à attendre qu'un « exemplaire » soit disponible pour pouvoir l'emprunter. Pour augmenter le nombre d'accès, une bibliothèque doit acheter d'autres exemplaires.
- 3. La chronodégradabilité, qui efface complètement le livre numérique emprunté de l'appareil après sa « durée de prêt », ce qui a pour effet de réduire le temps de consultation d'un ouvrage.
- 4. La limite du nombre de prêts d'un exemplaire, qui rend impossible le prêt d'un livre numérique après un certain nombre de consultations (à l'image d'un livre imprimé qui se détériore avec l'utilisation). La bibliothèque doit alors racheter le livre numérique.

verrous imposés par ce modèle sont tout à fait artificiels. Ces nouveaux lecteurs n'utiliseront pas un tel support et bouderont toute plateforme ou format qu'ils jugeront complexe ou restrictif. Ils consulteront plutôt le contenu disponible sur leur plateforme habituelle ou dans le format qui leur convient, même si cela signifie qu'ils passent à côté de choses intéressantes. Les créateurs qui ne seront pas dans leur monde n'existeront tout simplement pas; et tant pis pour eux.

Pourquoi?

Au regard de tout cela, on s'interroge : pourquoi les éditeurs et distributeurs québécois ignorent-ils volontairement les développements du livre numérique ailleurs dans le monde? Pourquoi continuent-ils d'offrir leur contenu dans un modèle voué à l'échec? L'argument le plus courant est celui des revenus et

de la taille du marché québécois : comment les divers intervenants de la chaîne du livre survivront-ils si moins d'exemplaires sont vendus? La vraie question est plutôt de savoir si la survie de tous ces intervenants est indispensable à la survie du livre lui-même. Déjà, certains intermédiaires sont en difficulté parce qu'ils n'ont pas su s'adapter. C'est le cas des librairies indépendantes, qui ferment les unes après les autres au profit d'un nombre très limité de gros joueurs dont la rentabilité ne dépend d'aucune loi, subvention ou crédit d'impôts. On peut imaginer que le même sort attend les éditeurs qui arriveront trop tard dans le siècle actuel.

Une autre justification fréquente du modèle québécois consiste à invoquer le statut de « bien culturel sacré » du livre : il faut protéger une œuvre littéraire des abus de toutes formes car il s'agit d'un Graal artistique doté d'une aura mystique qui mérite plus de respect qu'une paire de chaussures. Pour les acteurs du milieu et pour une infime partie du lectorat, c'est sûrement vrai. Mais pour un natif de l'ère du copier/coller, cela a très peu de signification. Ce que le lecteur moderne désire, c'est obtenir son contenu facilement, immédiatement et à moindre coût - idéalement à coût nul (d'où le concept de bibliothèque d'ailleurs). Non seulement les DRM vont-ils à l'encontre de ce souhait, mais une rapide recherche sur le Web permet de constater avec quelle facilité on peut les faire exploser.

Bref, les verrous numériques freinent l'utilisation sans pour autant empêcher le piratage. L'industrie de la musique et celle du film ont compris qu'on ne combat pas le partage illégal avec des limitations technologiques, mais en offrant aux consommateurs une solution moins compliquée. En effet, pourquoi se casser la tête à chercher le fichier *torrent* d'un album et le télécharger sur un ordinateur unique quand on peut l'écouter tout de suite sur Deezer depuis n'importe quel appareil? Pourquoi télécharger un film illégalement si on peut facilement l'écouter sur Netflix?

Cela dit, tout le monde s'entend sur une chose : qu'on parle de fiction, de littérature populaire ou savante, la production écrite du Québec est un trésor qui mérite d'être largement diffusé. C'est pourquoi il faut éliminer tous ces verrous et libérer le trésor. En gros, ce que nous proposons aux éditeurs et aux distributeurs, c'est de concentrer leurs efforts sur la production de contenu de qualité et de faciliter l'accès à ce contenu. Ce faisant, ils aideront les bibliothèques à remplir leur mission première : offrir la plus vaste collection possible aux plus grand nombre d'usagers possible.

Ces changements ne garantiront pas seulement la pérennité des bibliothèques. Ils sont aussi indispensables à la survie des auteurs et des éditeurs. Plus encore, on parle ici de l'avenir du livre et de la lecture de façon générale. Cessons de faire l'autruche : les jeunes (et même beaucoup de moins jeunes) n'abandonnent pas les livres, mais bien la lecture, qui est aujourd'hui une forme de divertissement parmi plusieurs autres. Ils ont très peu d'empathie pour les éditeurs, libraires et bibliothécaires, si compétents et aimables soient-ils. Et ce n'est sûrement pas en enfermant le trésor littéraire du Québec dans une forteresse quasi imprenable que nous allons ralentir cette tendance.